



CELLULE D'ECOUTE DE SOUTIEN ET DE CONSEIL

DEDIEE AUX AVOCATS

RAPPORT N°

CONFIDENTIALITÉ : Public

COMMISSION : Service économique et social

MOTS CLÉS : Ecoute Avocats et avocates en difficulté soutien

RAPPORTEUR(S) :

Fadela HOUARI, Frederic BIBAL

BÂTONNIER ET VICE-BÂTONNIÈRE EN EXERCICE :

Pierre HOFFMAN et Vanessa BOUSARDO

DATE DE LA REDACTION :

14 février 2025

DATE DE PRESENTATION AU CONSEIL :

9 septembre 2025

RESUME :

La santé des avocats s'impose aujourd'hui comme une préoccupation majeure. Rythme de travail soutenu, responsabilités lourdes, équilibre fragile entre vie professionnelle et personnelle : la profession met à l'épreuve aussi bien le corps que l'esprit.

Les conséquences d'une absence de prise en charge sont lourdes, les salariés de l'Ordre et les commissions y sont confrontés chaque jour que ce soit à l'occasion de procédures administratives, déontologiques, disciplinaires ou à l'occasion des travaux du service économique et social.

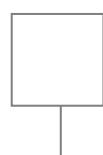
Le Barreau se doit de proposer des solutions de prise en charge psychologique ce qui correspond à de nombreuses préconisations.

TEXTE DU RAPPORT

Une étude quantitative a été réalisée en 2024 par Karim BERBRA, avocat au Barreau de Rouen, sur l'exposition des avocats aux risques psychosociaux. L'étude explore divers facteurs de risque tels que l'intensité du travail, les horaires difficiles, et les exigences émotionnelles, en utilisant un questionnaire basé sur le Copenhagen Psychosocial Questionnaire (COPSOQ).

L'étude met en lumière la prévalence du stress, de l'épuisement professionnel et des violences (verbales et sexistes) au sein de cette profession, tout en soulignant l'importance de la reconnaissance au travail et du soutien social comme facteurs de protection.

Enfin, elle propose des préconisations pour améliorer le bien-être des avocats, en s'inspirant des mesures déjà mises en place dans d'autres pays.



Le Conseil National des Barreaux a identifié, en 2010 et en 2023 différentes mesures pouvant être mises en place dont la création d'un programme de soutien (hotline et suivi médico-psychologique) soumis à la confidentialité, comme cela peut déjà exister outre-Atlantique (PAMBA pour les avocats du Québec, Lawyer Assistant Program aux Etats-Unis).

A l'échelle du CNB, les préconisations étaient les suivantes :

- Campagnes de communication
- Création d'un partenariat avec un centre de santé de médecine préventive aux fins de mise en place d'un check-up physique annuel à tarif préférentiel laissé au libre arbitre des avocats
- Création d'une plateforme spécifiquement conçue pour répondre aux besoins spécifiques de la profession
- Changement de paradigme dans l'approche de la question du bien-être, en orientant vers le savoir-être : communication empathique, gestion des conflits, résilience émotionnelle, équilibre vie professionnelle – personnelle, adaptabilité, capacité à établir des relations positives, former à la relation avocat-magistrat, etc.
- Création d'une « Task Force d'Avocats pour le bien-être », initiative innovante qui pourrait considérablement améliorer le bien-être des avocats
- Création d'un espace de travail dédié aux avocats dans chaque juridiction équipée d'outils numériques, d'imprimantes, de distributeurs de denrées permettant ainsi à l'avocat de pouvoir travailler, imprimer un document ou se reposer.
- Création d'une entité d'affacturage dédiée à la profession ou d'un service spécialisé dans le recouvrement de créances des honoraires d'avocats
- Proposer des formations : formation continue, formation en gestion du stress, formation et aide en gestion du temps, formation sur la communication et l'empathie, etc.
- Sensibiliser au bien-être
- Promouvoir la diversité et l'inclusion
- Promouvoir une culture de prévention.

Le rapport présenté l'assemblée générale du CNB des 7 et 8 décembre 2023 **préconise pour les ordres** diverses solutions :

- Services de soutien
- Sensibilisation et prévention
- Sensibilisation au besoin de formation en proposant les formations du CNB (gestion du stress, gestion du temps, communication et empathie, etc.)
- Politiques de soutien visant à soutenir l'équilibre travail – vie personnelle

- Sensibilisation au bien-être
- Accès à des ressources
- Sensibilisation sur la question de la diversité et de l'inclusion
- Promotion une culture de prévention
- Création d'équipes de remplaçants, pour pallier les surcharges de travail exceptionnelles, les situations difficiles et faciliter les absences
- Rendre plus actif l'honorariat.

Aux termes d'une enquête Pamplemousse Magazine, en partenariat avec Bordel de droit et Dalloz (1028 répondants) datant de mars 2023 : 85% des cabinets d'avocats subissent un taux de stress élevé. Un avocat sur quatre déclare arriver « assez souvent » ou « très souvent » au cabinet « la boule au ventre » et 64 % des collaborateurs pleurent au moins une fois par an.

Au barreau de PARIS, la sensibilisation, la prévention et l'aide passent par divers services :

- Le barreau de PARIS organise régulièrement des formations (santé mentale de l'avocat : trouver le juste équilibre, prévu le 6 mars 2025, formations organisées par le barreau entrepreneurial également.
- Les ressources IA ont été déployées pour les petites structures,

Le Barreau de Paris a également signé une convention pour bénéficier du dispositif APESA – Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë). Cela permet à des sentinelles formées de déclencher une alerte à l'occasion d'une rencontre avec un entrepreneur en souffrance aiguë.

Rappel. Lorsqu'une sentinelle rencontre un(e) chef(fe) d'entreprise et constate sa souffrance, ou si ce dernier(ère) la sollicite directement, la sentinelle lui propose le dispositif APESA et lance une alerte avec l'accord du dirigeant. En moins d'une heure, un psychologue (coordination de psychologues Ressources Mutuelles Assistance) le recontacte de manière confidentielle pour un premier entretien. Si nécessaire, l'entrepreneur est ensuite mis en relation avec un psychologue à proximité de son domicile, afin de bénéficier de 5 consultations gratuites, financées par une association locale APESA. Pour mémoire, à la date du 16 septembre 2024, 14 alertes avaient été déclenchées.

Si APESA répond à des cas de souffrance aiguë, il est apparu indispensable de répondre à d'autres souffrances et d'accompagner et d'orienter les avocats et avocats qui en exprimerait le besoin.

Observons que Monsieur le Bâtonner vient d'ailleurs de lancer un questionnaire en précisant I : « Longtemps ignorée, la question de la santé des avocats s'impose aujourd'hui comme une préoccupation majeure. Rythme de travail soutenu, responsabilités lourdes, équilibre fragile entre vie professionnelle et personnelle : nous le savons, notre profession met à l'épreuve aussi bien le corps que l'esprit. **Depuis le début de notre mandat, nous en avons fait l'une de nos priorités** » répondant ainsi aux besoins d'un ordre social.

Il y a encore à faire pour préserver et répondre à la santé mentale des avocats et avocates du Barreau, dont les conséquences peuvent être coûteuses et donner une mauvaise image des avocats :

- L'image de l'ordre est dégradée lorsqu'un confrère ou une consœur n'est pas aidé par son ordre,
- ce sont des dossiers mal traités que nous retrouvons en commission déontologique ou au disciplinaire,
- ce sont des risques RCP impactant le montant de nos cotisations,
- ce sont des heures passées par divers professionnels (salarié, membre du Conseil de l'ordre, ancien membre du Conseil de l'Ordre et cetera) à gérer des situations qui ne relèvent pas de nos compétences ...

la liste n'est, là encore, pas exhaustive.

Il convient à ce stade de rappeler que le barreau de PARIS a par le passé ouvert une ligne bleue à l'usage des avocats. Le service ne s'est pas poursuivi du fait de la liquidation judiciaire de l'organisme chargé de recevoir les appels des avocats, ASPERIA CARE.

Il est également précisé qu'ASPERIA CARE ne recevait pas les avocates et les avocats, s'agissant d'une simple HOT LINE.

Les bilans effectués recensaient les souffrances ci-après :

- signe d'épuisement professionnel,
- consciences professionnelles élevées pouvant mener à une forte culpabilité en cas d'échec,
- relations professionnelles conflictuelles, climat de tension, à l'origine de stress intense avec somatisation associée (trouble du sommeil, douleurs physiques)
- Charge de travail excessive, départs non remplacés de collaborateurs ayant pour conséquence un stress avancé, des difficultés d'organisation et de planification, des troubles de la concentration,
- Fatigue émotionnelle,
- isolement social et professionnel fréquent
- comportement addictif avec des conséquences sur la qualité du travail fourni,
- difficultés financières fréquentes : plusieurs appellants ont refusé un arrêt de travail prescrit par leur médecin,
- symptômes dépressifs,
- demande de conseil pour des clients en situation difficile voire en situation de crise avec idéation suicidaire

Une cellule d'écoute et de soutien permettant que les avocates et avocats soient reçus permettrait d'aider ces avocats et de tenter de régler des difficultés qui peuvent se transformer en sinistre.

Si APESA constitue une solution proposée en cas de souffrances aigües, les souffrances ci-dessus listées, pouvant conduire à des souffrances algues, ne font actuellement l'objet d'aucune cellule.

L'unité d'écoute, de soutien et de conseil a pour principal objectif de promouvoir le bien-être et la santé mentale des avocats. Ses missions incluent :

- Offrir un espace de parole libre et confidentiel
- Fournir un soutien psychologique adapté
- Conseiller sur les stratégies de gestion du stress et du burn-out
- Aider à résoudre les conflits professionnels
- Orienter vers des ressources spécialisées si nécessaire
- Recourir à cette unité présente de nombreux avantages :
- Confidentialité : Les échanges sont entièrement protégés par le secret professionnel.
- Soutien personnalisé : Chaque avocat reçoit une attention particulière adaptée à sa situation.
- Prévention : En identifiant et en traitant préocurement les signes de stress, il est possible de prévenir des problèmes plus graves.
- Amélioration de la performance : Un avocat en bonne santé mentale est plus efficace et performant dans ses fonctions.

En offrant un espace de soutien adapté, elle contribue non seulement à améliorer la qualité de vie des avocats, mais aussi à renforcer l'efficacité et l'harmonie au sein de la profession. Il est crucial que chaque avocat sache qu'il n'est pas seul face aux défis du métier et qu'une aide précieuse est à portée de main.

Une telle cellule existe déjà à l'Ecole de formation de barreau, confiée à Madame MOREAU-GOBARD que nous avons contactée.

Le Barreau de PARIS pourrait proposer une telle cellule à l'attention des avocates et avocats du Barreau de PARIS au moyen d'une ligne dédiée qui serait composée soit directement, soit sur suggestion du service économique et social, qui pourrait lui-même être saisi par tout service ou commission de l'Ordre.

Cette cellule d'écoute et de conseil offrirait un accompagnement psychologique et professionnel sur mesure.

Ce service confidentiel vise à soutenir le bien-être et la santé mentale des avocats, en les aidant à gérer le stress, les défis quotidiens et les problématiques personnelles ou professionnelles.

La cellule, joignable par SMS, proposerait ainsi des entretiens avec une psychologue et peut orienter vers une prise en charge médicale si nécessaire, avec une capacité de traitement de 40 heures de rendez-vous par mois, tout en garantissant l'anonymat des usagers (cf proposition de madame MOREAU-GOBARD jointe).

Ce dispositif viendrait compléter les actions du service économique et social du Conseil de l'Ordre et de l'APESA (aide aux entrepreneurs en situation de détresse psychologique face aux difficultés financières).

Ce dispositif est à distinguer d'une prise en charge thérapeutique (une orientation vers un parcours de soin pourra être réalisée à l'issue du premier entretien diagnostic). Il apporte une aide ponctuelle, des conseils concrets avec un nombre de 3 séances maximum par an par bénéficiaire.

Une orientation vers une prise en charge médicale extérieure pourra être activée si le niveau de gravité de souffrance psychique se révélait trop élevé. Ce dispositif peut être également activé si tout membre de la profession détectait un confrère, une consœur en difficulté, dans un état fragilisé voire dépassé, la psychologue pourra après un accord préalable obtenu auprès de l'avocat concerné le contacter en urgence et faire un point de situation.

S'agissant des entretiens, un confrère ou une consœur pourra bénéficier d'un maximum de trois entretiens. Au-delà, il devra être orienté vers une thérapie à ses frais.

Un rapport mensuel sur l'activité de la cellule de soutien sera transmis au Conseil de l'Ordre tout en respectant le caractère confidentiel des échanges, et l'anonymat des usagers (au-delà de la fréquence et du motif des demandes et du nombre d'entretiens réalisés, des critères pourront être précisés comme l'âge, le sexe, la taille de la structure, l'ancienneté, la spécialisation de l'activité exercée etc..).

Enfin, avec l'accord de l'avocate ou de l'avocat qui appellera cette hotline, une orientation vers le service économique et social pourra être effectuée.

Une communication spécifique devra être déployée pour mettre en avant les garanties de confidentialité et pour banaliser au maximum l'utilisation de ce service, qui doit être vécu comme une aide ponctuelle simple et potentiellement utile à tous, dans un moment de stress ou de fatigue psychologique que chacun peut rencontrer.

Un projet de contrat est annexé au présent rapport.

Ce service commencerait à titre expérimentation du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026. Un bilan sera présenté au conseil de l'ordre pour décider de la reconduction éventuelle de ce service.

PROJET DE DELIBERATION :

Le conseil de l'ordre autorise l'expérimentation d'une cellule d'écoute de soutien et de conseil aux avocats jusqu'au 31 mars 2026.

Mandat est donné au Bâtonnier de signer le contrat de prestation y afférent.

CALENDRIER DE LA MISE EN ŒUVRE DEVANT LE CONSEIL :

La mesure prend effet du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026 et pourra être renouvelée.